



Litige suite à la vente d'une caravane (une année plus tard)

Par **M ou MME PATRICK BONTE**, le **15/09/2018** à **13:45**

bonjour, j'ai vendu ma caravane de 15 ans le 26.08.2017 l'acheteur est venu ou elle était en gardiennage il s'est couché tout le tour pour vérification du planche , il m'a dit quelle était seine puis vérifier l'intérieur, suite a cela il m'a dit qu'il n'y avait pas de négociation sur le prix vu les 43 mails que j'ai reçu .1 an se passe après être partis en vacances, il me dit que le plancher du coffre avant est pourri et qu'il y a une trace d'humidité .il me réclame le remboursement de la caravane .que dois-je faire merci

Par **Visiteur**, le **15/09/2018** à **14:01**

Bonjour

Vous avez déjà exposé votre sujet

https://www.legavox.fr/forum/consommation/litiges/litige-suite-vente-caravane-annee_110657_1.htm

Par **M ou MME PATRICK BONTE**, le **15/09/2018** à **18:01**

ok mais quels sont mes droits merci